

Annexe 2
CIRCUIT de COMPETITION de C.S.O.
« 45 TOURS »
SAISON 2024/2025

Pour répondre à toutes les questions ayant trait à l'organisation des étapes du Circuit de compétition de CSO « 45 Tours », celles-ci doivent se référer aux dispositions générales et dispositions spécifiques du règlement FFE et au règlement/cahier des charges du CDE 45.

Cette annexe spécifique CSO s'applique en 1^{er}, à défaut c'est le règlement/cahier des charges qui s'appliquera.

I. GENERALITES

Simple, facile à comprendre, le circuit « 45 TOURS » CSO est constitué de 5 étapes labellisées circuit départemental coefficient 2 qui permettent au CDE du Loiret de mettre en avant et de dynamiser les concours départementaux division Club et Poney, ainsi que de contribuer à l'élévation du niveau équestre des cavalier(e)s.

Les épreuves supports du « 45 TOURS » sont :

- **Club 2, 1 et Elite**
- **Poney 2, 1, Elite et As Poney 2**

Pour prétendre figurer au classement général individuel :

- à chaque étape, seuls les classés 1er quart prennent des points et au maximum les 8 premiers ;
- le cavalier doit avoir participé à au moins 3 étapes du circuit ;
- à la fin, seuls les 3 meilleurs « résultats étape » sont pris en compte pour le classement (en nombre de points) ;
- si le cavalier fait plusieurs tours lors d'une étape, seul le meilleur résultat de l'étape compte (en nombre de points) ;
- le classement des clubs (au moins 3 participations d'étape) se réalise en prenant les points obtenus par les cavaliers classés dans le premier quart de chaque étape.
Seront comptabilisés au maximum les 5 meilleurs résultats individuels de l'étape du club et le classement final se fera sur les 3 meilleures étapes (en points).

Les épreuves labellisées circuit départemental sont coefficient 2 pour la qualification à l'Open de France, dans la limite de 5 étapes par compétiteur.

Le club organisateur doit avoir organisé l'an précédent un concours de CSO au moins, avec 100 partants minimum.



II. PROGRAMME

Le programme est à concevoir en concertation avec le référent CSO du CDE, avant d'en être validé par le comité directeur. A chaque étape l'organisateur devra accueillir le représentant du Comité départemental d'équitation et les officiels de compétition avec égards.

L'organisateur doit ouvrir sur sa DUC les niveaux d'épreuves suivantes :

- Club 4, 3, 2, 1 et Elite ;
- Poney 4, 3, 2, 1, Elite, As Poney 2.

Si le concours se déroule sur une seule piste, seules ces épreuves doivent figurer au programme. Si le concours se déroule sur deux pistes, l'ensemble des épreuves comptant pour le classement du « 45 Tours » doivent être programmées sur la piste principale.

Le nombre d'engagés est limité à 250 cavaliers pour la piste principale, ce chiffre est révisable en fonction de la période l'année et sur accord du CDE Loiret.

III. OFFICIELS DE COMPETITION

Le chef de piste doit être inscrit sur le listing « officiels de compétition » de la FFE de grade Candidat National ou supérieur. Les chefs de piste référents devront désigner un assistant de niveau club différent à chaque étape.

Le commissaire au paddock doit être inscrit sur le listing « officiels de compétition » de la FFE de grade National ou supérieur.

Le président du jury (juge) doit être inscrit sur le listing « officiels de compétition » de la FFE de grade National ou supérieur.

Le CDE pourra attribuer un speaker et prendra en charge la prestation.

IV. REPARTITION DES POINTS

Seuls les classés (1/4) prennent des points selon le barème ci-dessous :

- 8ème → 1 point
- 7ème → 2 points
- 6ème → 3 points
- 5ème → 4 points
- 4ème → 5 points
- 3ème → 6 points
- 2ème → 8 points
- 1er → 10 points

De plus, un coefficient est appliqué selon les épreuves et selon le barème ci-dessous :

- Club 2 → Coef 1
- Club 1 → Coef 1,5
- Club Elite → Coef 2
- Poney 2 → Coef 1
- Poney 1 → Coef 1,5
- Poney El → Coef 2
- As Poney 2 → Coef 2

V – CLASSEMENT/ FINALE

A chaque étape, le CDE fournira les 3 premiers lots de chaque épreuve avec coupe pour le 1^{er} et plaques et flots pour les 3 cavaliers. Les lots ne seront attribués que si les 3 premiers font partis du 1^{er} quart.

FINALE :

Le CDE récompensera les 3 meilleurs cavaliers et clubs toutes épreuves confondues.
Le CDE récompensera le premier cavalier de chaque épreuve du 45 Tours. Il devra avoir participé minimum à 3 étapes et sera retenu les 3 meilleurs résultats (en points). Si un cavalier a été classé sur plusieurs épreuves, il sera retenu les points de la plus haute épreuve et sera classé dans celle-ci. Il ne pourra pas être classé dans des épreuves différentes.

A Saran, le 30 septembre 2024
Le Président du Comité Départemental
D'Équitation du Loiret

L'organisateur de l'étape



Lionel Langlet